

**Le conseil municipal de SAINT VICTOR DE CESSIEU dûment convoqué le 21 mars 2023, se réunit dans la salle conseil, sous la présidence de M Jean-Pierre LOVET, Maire.**

**Présents :** Irène Badin, Maryline De Roeck, Maxime Durand, Isabelle Ferroud, Isabelle Fournier, Jean-Charles Gallet, Sylvie Haller, Yoann Saugey, Sébastien Ollagnier, Maud Pitault, Colette Gruffaz, Ludovic Vincent, Sébastien Terrier, Nicolas Maljournal.

**Absents excusés :**

Sébastien Montfollet a donné pouvoir à Sébastien Terrier

Michel Bontoux a donné pouvoir à Jean-Charles Gallet

Alda Lacan a donné pouvoir à Maud Pitault

Absente : Sandrine Taramasz

Le quorum est atteint, le Conseil municipal peut débiter.

Sylvie Haller a été nommée secrétaire de séance.

## APPROBATION DE LA SÉANCE PRÉCEDENTE

Le compte-rendu du Conseil municipal du 27 février 2023 a été transmis à l'ensemble des membres. Aucune objection n'étant soulevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1 COMPTE DE GESTION 2022

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-31 ;

Vu le Code des communes, et notamment ses articles R. 241-18, 241-19 et 241-20 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 de la commune de Saint Victor de Cessieu, dressé par Madame le receveur municipal et remis à Monsieur le Maire ;

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et celles du compte de gestion, Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Il est proposé au conseil municipal,**

**D'APPROUVER** le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire présente dans le détail le compte administratif 2022, dont les grandes masses sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat cumulé
Fonctionnement	1 280 837.86	1 726 327.66	445 489.80	1 164 057.14	<b>1 609 546.94</b>
Investissement	600 505.85	401 336.03	- 199 169.82	256 274.05	<b>57 104.23</b>
Total	1 881 343.71	2 127 663.69	246 319.98	1 420 331.19	<b>1 666 651.17</b>

**M le Maire, propose aux membres du conseil municipal :**

**D'APPROUVER** le compte administratif 2022

Hors de la présence de M le Président, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget 2022.

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La proposition est adoptée.**

## 3 AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire présente d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Total sections		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	Excédent - 001	<b>1 409 546.94</b>
Investissement	Part affecté à l'investissement 1068	200 000.00
	Excédent - 002	<b>57 104.23</b>
Total		<b>1 666 651.17</b>

**Le Conseil municipal approuve l'affectation du résultat**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### 4 BUDGET PREVISIONNEL EXERCICE 2023

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2023 présenté,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le lundi 20 mars 2023.

**Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2023 qui s'équilibre à la somme de :**

- 3 146 005 € en section de fonctionnement
- 1 956 247.33 € en section d'investissement

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

**La proposition est adoptée.**

#### 5 CONSTITUTION DE PROVISION

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

**DE CONSTITUER** une nouvelle provision de 200 000 € sur le budget primitif 2022 pour effectuer des acquisitions de terrains en vue d'accroître les réserves foncières nécessaires à la convention d'études et de veilles foncières de l'EPORA

**DE PASSER** les écritures comptables nécessaires.

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## 6 VOTE DE SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

	2022	2023
CAUE	884.00 €	884.00 €
ASSOCIATION CONCERT AU MANEGE	1 000.00 €	1 000.00 €
ASSOCIATION LE CLOS DES CHATS	400.00 €	400.00 €
ACCA LA DIANE	55.00 €	55.00 €
ADMR DE BIOL	500.00 €	500.00 €
AFIAEIM POLE ENFANCE	55.00 €	55.00 €
CLUB DE L'AMITIE	55.00 €	55.00 €
CCEUR ET PARTAGE ILE MAURICE	55.00 €	55.00 €
COMITE DE JUMELAGE	55.00 €	55.00 €
CONCERT AU MANEGE	55.00 €	55.00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	105.00 €	105.00 €
ASSOCIATION DDEN SECTEUR LA TOUR DU PIN	55.00 €	55.00 €
FCVH	1 405.00 €	1 405.00 €
FNATH	55.00 €	55.00 €
HISTOIRE ET PATRIMOINE	55.00 €	55.00 €
LA VEDETTE	1 405.00 €	1 405.00 €
SOUVENIR FANCAIS	55.00 €	55.00 €
AIGUILLES BRODEUSES	55.00 €	55.00 €
ASSOCIATION MIEUX VIVRE	55.00 €	55.00 €
RESTAURANT CŒUR DE L'ISERE	100.00 €	100.00 €
SOU DES ECOLES	1 050.00 €	1 050.00 €
UDAI	55.00 €	55.00 €
<b>DIVERS</b>		936.00 €
	<b>7 564.00 €</b>	<b>8 500.00 €</b>

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

**La proposition est adoptée.**

## 7 VOTE DES TAUX

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023, Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 mars 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39,23%;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59,60%

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les

résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

1. de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et de les porter à :

- TH : 8,11 %
- TFB : 39,23%
- FFNB : 59,60%

2. de charger M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **8 DROIT DE PLACE EXPOSANTS FOIRE DU 8 MAI**

FOIRE DU 8 MAI Tarif pour les exposants	Droit de place	3 € le mètre linéaire
	Participation compteur électrique	10 €

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **9 COMPTE-RENDU DES ADJOINTS**

### **COMMUNICATION**

**Isabelle FOURNIER**

- Prochain bulletin municipal en cours
- L'association Histoire et Patrimoine transmettra des flyers pour glisser dans les bulletins avant la distribution pour information de leur exposition.
- Les bulletins seront récupérés chez Fagnola le 6 ou 7.04 pour une distribution le week-end de Pâques les 8, 9 et 10.04
- Prévision d'achat de sacoches pour la distribution des bulletins.
- Prévision d'installer une borne tactile pour l'informations des administrés
- Revoir la date pour le nettoyage de printemps
- Informations diverses :
  - le pucier du basket du 10.04,
  - L'exposition d'Histoire et Patrimoine (21, 22 et 23.04)
  - Salon de vos inspirations aux mêmes dates.
  - Chantiers jeunes VDD : inscriptions en cours jusqu'au 23.04.23.
  - Info SYCLUM : Prêt d'un broyeur sur le site de Biol.
  - Info Mission locale Nord-Isère : l'équipe Réflex intervient actuellement à la médiathèque, jeunes de 16 à 29 ans déscolarisés et sans emploi (05.04 et 19.04)

- Foire du 8 mai : beaucoup de demandes d'inscriptions, la date butoir est le 3 avril 2023, prévision de 60 exposants
- Cérémonie du dimanche 19 mars 2023 : remerciement à toutes les personnes présentes.

- Lors de la réunion du CCAS du 7 mars 2023, une participation à la téléalarme a été votée de 15 € par mois et par personne.
- Café Citoyen : Recherche de nouveaux thèmes pour l'année
- Présentation de France Service
- Atelier mémoire tous les mardis

Fin de séance à 21h00.

Saint-Victor de Cessieu, le 3 avril 2023

Le Maire, Jean-Pierre LOVET

